

CHARTRE PROFESSIONNELLE



POUR LA REFECTION DES REVETEMENTS D'ETANCHEITE

La réalisation de la réfection complète du revêtement d'étanchéité d'une toiture terrasse est un travail complexe et exigeant. Il demande une compétence particulière et un profond respect des Règles de l'Art qui ont été conçues par les professionnels pour obtenir des ouvrages de qualité et de longue durée.

La présente CHARTE a pour objet d'informer le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage, et de promouvoir la meilleure qualité dans l'exécution des travaux de réfection du revêtement d'étanchéité.

Cette CHARTE fixe les exigences que chaque entrepreneur adhérent à la CSNE et qualifié OPQCB Qualité-Bâtiment a l'obligation de respecter.

L'adhésion à cette CHARTE est libre.

L'Entreprise s'engage à respecter les Règles Professionnelles pour la réfection des revêtements d'étanchéité de toitures terrasses ou inclinées (dernière édition).

Ce document a sur le plan assurance des responsabilités des entreprises, des organismes de contrôle technique agréés et des professionnels de la construction, valeur équivalente aux D.T.U. (il leur constitue un complément, les travaux de réfection n'étant pas traités dans les D.T.U.).

L'Entreprise propose son diagnostic au Maître d'Oeuvre après étude préalable visée au paragraphe 1.2 des Règles Professionnelles.

L'Entreprise réalise les travaux conformément aux stipulations de ces règles.

Ces ouvrages bénéficient de la garantie décennale de la Police d'Assurance de Responsabilité de l'Entrepreneur.

L'Entreprise a les moyens et s'engage à rester à la disposition du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage après la réception de ces travaux. L'entreprise propose et a les moyens d'honorer un contrat d'entretien adapté à l'ouvrage préconisé par le D.T.U. 43 en vigueur.

"LES ENTREPRISES D'ETANCHEITE SIGNATAIRES"

En cas de non respect par l'entreprise, signataire des dispositions prévues ci-dessus, la CSNE se réserve le droit de lui retirer le bénéfice de la présente CHARTE.

La CSNE publiera régulièrement les listes des entreprises adhérentes à la présente CHARTE.

Le Président de la CSNE

